## FE .REPUBLIQUE DU BENIN -----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## DECRET N° 2006-257 DU 06 JUIN 2006

Portant nomination de Monsieur Charles ADEKAMBI en qualité de Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- **Sur** proposition du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 mai 2006 ;

## DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur Charles ADEKAMBI est nommé Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 juin 2006

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI;-

Le Ministre du Développement,

de l'Economie et des Finances,

Le Ministre délégué chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO

Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-